



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2009
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2010
25 janvier-3 février 2010

**Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008
présentés par les organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social par l'intermédiaire du Secrétaire général,
en application de la résolution 1996/31 du Conseil***

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Felix Varela Center	2
2. Foundation for the Rights of Future Generations	5
3. Institute of Cultural Affairs International	6
4. Conseil international des femmes juives	8
5. International Shinto Foundation	12
6. UNANIMA International	14

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



1. Felix Varela Center (Statut consultatif spécial depuis 1997)

Introduction : Le Centre Felix Varela (CFV) est une organisation non gouvernementale cubaine, bénévole, sans but lucratif, qui a été enregistrée légalement auprès du Ministère de la justice en septembre 1993.

Buts et objectifs de l'organisation : Mission : Le Centre Felix Varela est une organisation non gouvernementale cubaine qui s'emploie à répandre et promouvoir une plus grande prise de conscience de l'environnement, sous l'angle de l'éthique, aux fins d'un modèle de développement durable. **Ambition :** Le Centre Felix Varela conçoit le développement durable de façon pluridimensionnelle et globale en l'abordant sous ses aspects institutionnels, sociaux, politiques, économiques et environnementaux. Son projet est humaniste et repose essentiellement sur l'éthique et la participation, dans le cadre d'un plan d'action axé sur l'amélioration continue de notre nation. Le Centre entretient des liens avec des institutions nationales, aussi bien publiques que non gouvernementales, qui visent à promouvoir le développement durable d'un point de vue responsable et humaniste en privilégiant les activités menées conjointement pour le bien commun, et il est disposé à les aider et à collaborer avec elles. **Principaux domaines d'activité :** a) éthique et développement : éthique au service de la viabilité, éthique en vue d'une économie durable et d'une sensibilisation des entreprises à l'environnement; problématique hommes-femmes; b) prise en compte de l'environnement aux fins de sa préservation : programme Carte verte, indicateurs de viabilité locaux; c) développement local et communautaire : participation aux processus de développement communautaire dans leurs rapports avec la préservation de l'environnement; culture de paix et sensibilisation à la préservation de l'environnement. **But de notre institution :** Contribuer à l'émergence d'un comportement respectueux de l'environnement, qui préconiserait la participation de la communauté à la recherche de diverses solutions favorisant un développement durable local à Cuba. Au cours des quatre années à l'examen, le CFV a poursuivi ses activités dans le domaine du développement, de la formation et de la sensibilisation aux fins de la promotion d'une culture de paix grâce au règlement des conflits par la médiation, à la conciliation au niveau de la gestion locale et à la prévention de la violence. Le Centre parraine, promeut et organise des ateliers sur ces questions dans tout le pays. Une de ses principales réalisations pendant la période considérée a été la mise en place d'un réseau culture de paix, initialement composé de 24 institutions publiques et organisations non gouvernementales et comptant une centaine de membres.

Le CFV poursuit ses activités de sensibilisation au développement écologique et durable dans le cadre de son projet Carte verte qui, au cours de la période considérée, a consolidé le réseau cartographique national créé en 2001. Il est toujours membre des organisations et réseaux internationaux suivants : Coordination régionale des études économiques et sociales (CRIES), organisation qui coordonne la prévention des conflits armés pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; Instance permanente de la société civile de la région de la grande Caraïbe, spécifiquement de ses Commissions environnement et identité et culture; Centre d'élaboration des politiques des Caraïbes (le CFV participe à ses programmes relatifs à l'environnement, au développement local et communautaire et à la gestion des déchets solides); Association latino-américaine des organismes de promotion, réseau qui promeut et appuie les initiatives et activités menées aux fins du développement dans divers secteurs au niveau local; Forum social mondial, mouvement de lutte contre la mondialisation néolibérale; Réseau responsabilité

sociale et écologique des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes; Réseau mondial Carte verte.

Contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies : Le CFV a assisté aux réunions préparatoires organisées par la société civile cubaine autour de manifestations ayant un rapport avec l'ONU et il y a contribué. Il a également participé à d'autres activités se rapportant à l'ONU ou à ses institutions menées au niveau international.

2005 : a) Cinquième Convention internationale sur l'environnement et le développement (La Havane, juillet). Le CFV faisait partie du comité préparatoire et il a fait un exposé au cours de la table ronde sur la société civile et l'environnement. Il a également présenté le livre *Bioética para la Sostenibilidad*, publié par sa maison d'édition; b) il a exprimé oralement son point de vue sur plusieurs réunions organisées officieusement par la société civile cubaine en vue de rédiger une contribution d'une importance cruciale au rapport du Secrétaire général intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, au cours d'entretiens avec le Président de l'Assemblée générale (La Havane, avril-juin); c) il a présenté oralement un exposé au cours du troisième Forum de la société civile cubaine contre le blocus et l'annexion (La Havane, octobre); d) il a assisté à un débat organisé dans un théâtre de La Havane au sujet de la résolution de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (novembre); e) en collaboration avec d'autres institutions locales, il a organisé une réunion communautaire à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement (La Havane, juin); f) il a fait connaître son point de vue lors de la réunion organisée par la société civile cubaine en prévision de la septième Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (La Havane, octobre); g) il s'est exprimé au sujet des amendements à la déclaration finale de la réunion organisée sur le thème de la société civile cubaine et la défense de la souveraineté et des droits de l'homme à Cuba (La Havane, avril).

2006 : Le CFV a assisté au quatrième Forum de la société civile cubaine contre le blocus et l'annexion, organisé par l'Association cubaine pour les Nations Unies (La Havane, octobre).

2007 : a) Sixième Convention internationale sur l'environnement et le développement (La Havane, juillet) : le CFV a aidé à animer le kiosque des organisations non gouvernementales cubaines, où l'on vendait des livres et distribuait du matériel promotionnel au sujet de la Carte verte. Il a participé au comité d'organisation du colloque sur l'environnement et la société civile; b) il a assisté au cinquième Forum de la société civile cubaine contre le blocus et l'annexion, organisé par l'Association cubaine pour les Nations Unies et y a exprimé oralement son opinion (La Havane, octobre); c) il a participé au stage de renforcement des capacités régionales d'analyse et de prévention des conflits et de diplomatie citoyenne en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisé par la CRIES (São Paulo, décembre).

2008 : a) Le CFV a participé au stage de formation technique organisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la définition d'indicateurs d'environnement pour Cuba (La Havane, mai); b) il a assisté au deuxième Forum de la société civile cubaine « Les droits de l'homme à Cuba » (La Havane, septembre); c) il a participé à une série de conférences/réunions organisées par le Ministère cubain des affaires étrangères avec des organisations non gouvernementales cubaines dotées du statut consultatif auprès du Conseil

économique et social (La Havane, mars, juin, novembre); d) il a participé à une manifestation organisée à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (La Havane, juin); e) il a participé à un stage de renforcement des capacités régionales organisé par la CRIES sur le thème de la paix et de la prévention des conflits (San Rafael (Argentine), décembre).

Initiatives à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement : Depuis l'appel lancé dans la Déclaration du Millénaire (ONU, septembre 2000), le Centre Felix Varela a réaffirmé sa détermination de contribuer à la réalisation des objectifs 3 et 7.

Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : Le CFV a entrepris de tenir systématiquement compte de la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités, de façon à répondre à la nécessité, pour notre société, d'améliorer la justice sociale et de continuer à la développer. Depuis 2007, le Centre dispose de fonds qui lui ont permis d'organiser plusieurs ateliers et séminaires et de publier des ouvrages sur la question, notamment sur ses aspects suivants : problématique hommes-femmes et pouvoir; théorie de la problématique hommes-femmes; définition d'indicateurs dans une perspective hommes-femmes; masculinité et culture de paix; liens entre la problématique hommes-femmes et les médias; problématique hommes-femmes et violence; problématique hommes-femmes et environnement. On trouve des femmes à des postes de responsabilité au CFV dont les trois quarts des membres du Conseil d'administration et les deux tiers des membres sont des femmes. Le documentaire vidéo *Entre el decir y el silencio* (Entre dire et se taire) sur la femme dans la société cubaine a été filmé par notre centre en 2008. Il est projeté au cours de conférences et de séminaires. Melanipa, un concours d'essais sur le thème de la problématique hommes-femmes, a été organisé en décembre 2008.

Objectif 7 – Assurer un environnement durable : Le CFV continue de renforcer et développer le réseau Carte verte nationale, lequel est doté de son propre programme de développement et de formation. Ce programme de sensibilisation et d'action en faveur de l'environnement est exécuté dans toutes les provinces de Cuba et fait partie du réseau Carte verte mondial.

Activités à l'appui de principes mondiaux : Le CFV envoie des alertes par voie électronique lors de la célébration de principes mondiaux, essentiellement la Journée mondiale de l'environnement. Sont organisés ce jour-là des ateliers et des activités communautaires. Le Centre continue de collaborer avec des personnes du troisième âge en vue de les associer à ses activités et il organise chaque année un atelier sur les défis éthiques du troisième âge dans le cadre des réunions du mouvement pour la bioéthique dans l'enseignement supérieur, dont il est membre du comité d'organisation. Il a présenté une communication lors des réunions de 2006 et 2007.

Depuis 1993, le CFV organise le concours d'éthique ibéro-américain « Elena Gil », qui récompense la promotion d'un système de valeurs fondé sur l'amour, la dignité, la justice sociale et la solidarité, s'employant ainsi à bâtir une société où misère et discorde n'existeraient plus.

De 2005 à 2008, des publications du CFV ont été présentées chaque année au Salon international du livre de La Havane. En 2006, elles ont été présentées au Salon international du livre de Bogotá (avril-mai) et de Mexico (octobre). En 2008, le Centre a présenté ses publications au quatrième Salon international du livre à Caracas (novembre). Il a produit au total 4 vidéos pédagogiques sur la médiation des conflits et 2 documentaires vidéo et publié 23 livres.

2. Foundation for the Rights of Future Generations (Statut consultatif spécial depuis 2005)

Introduction, buts et objectifs : La Foundation for the Rights of Future Generations (FRFG) est un institut de recherche spécialisé dans les rapports entre la science, la politique et le monde des affaires. Elle aide à mieux faire connaître la justice intergénérationnelle et la viabilité grâce à ses travaux de recherche orientés sur l'action concrète. De jeunes scientifiques appartenant à plusieurs disciplines différentes travaillent pour elle à des projets interdisciplinaires. En tant que groupe de réflexion axé sur la sensibilisation, elle tente également de promouvoir justice opérationnelle et viabilité dans les milieux politiques. De son point de vue, la justice intergénérationnelle signifie que les jeunes d'aujourd'hui et les générations à venir doivent avoir au moins les mêmes possibilités de satisfaire à leurs propres besoins que les générations aujourd'hui au pouvoir. Le but de l'organisation n'est pas seulement de décrire la société mais de la transformer. Elle cherche à provoquer les hommes politiques, à leur lancer des défis et au bout du compte à les amener à reconnaître les droits des futures générations et à prendre des mesures pour les défendre. Elle encourage ce changement des mentalités en décernant tous les deux ans le Prix de la justice intergénérationnelle (Intergenerational Justice Award) à de jeunes scientifiques qui trouvent des solutions novatrices aux problèmes que pose la justice intergénérationnelle et la viabilité. Elle publie en outre des livres ainsi que le périodique *Intergenerational Justice Review*, revue qui pratique l'examen collégial, pour mieux faire connaître ces questions. Elle participe à de nombreuses conférences dans le monde entier sur des sujets ayant un rapport avec ses activités, comme les changements climatiques, les droits de l'enfant et la viabilité, et organise ses propres conférences tous les deux ans. La FRFG s'emploie par ailleurs à promouvoir la prise en compte de la justice intergénérationnelle et de la viabilité dans les constitutions nationales ainsi que dans les conventions et traités conclus aux niveaux international et européen. Le réseau Amis de la FRFG (Friends of FRFG) assure le financement de l'organisation, garantissant ainsi son indépendance.

Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

Activités à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement : La FRFG s'est employée très activement à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, tout particulièrement dans les domaines de la préservation de l'environnement, du partenariat mondial et des droits de l'enfant (éducation pour tous et santé). Le Président de la Fondation ainsi que des membres de son conseil d'administration participent à de nombreuses conférences visant à promouvoir ces questions. Parmi les plus pertinentes au regard des activités de l'ONU, il convient de citer les suivantes : a) Forum public mondial « Dialogue des civilisations », organisé en 2006 avec l'appui moral de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); b) Forum britannico-germanique de la Conférence internationale de Wilton Park, organisé en 2007 avec l'appui du Bureau du Pacte mondial, de l'Université des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires; c) conférence du Ministère allemand de la coopération économique et du développement sur le financement des objectifs du Millénaire pour le développement, organisée à Berlin en 2008.

Le Président de la Fondation a en outre fait partie du jury qui, en 2006, a décerné le Prix de l'Avenir (Future Award) à l'Institut pour les études prospectives et l'évaluation des technologies à Berlin, pour ses travaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Autres conférences : Le personnel de la FRFG a participé à des conférences sur a) l'égalité des sexes (objectif 3) (Berlin, 13-14 octobre 2008); b) la santé de l'enfant (objectif 4); c) la préservation de l'environnement (objectif 7); d) le partenariat mondial (objectif 8); e) l'éducation au service du développement durable (thème de la Décennie des Nations Unies).

Par ailleurs, le Président et des membres du Conseil d'administration de la FRFG se sont exprimés en faveur de la viabilité en général et de la préservation de l'environnement en particulier au cours de multiples entretiens télévisés ou radiophoniques et débats politiques. La Fondation a publié en outre entre 2005 et 2008 un grand nombre d'ouvrages scientifiques et d'anthologies sur le thème de la viabilité en coopération avec des maisons d'édition de renom, notamment des livres sur la politique démographique dans le contexte de la justice sociale entre les générations (2005) et la justice intergénérationnelle en tant que concept pour l'entreprise (2005); un manuel de justice intergénérationnelle (2006); « Le droit de vote sans limite d'âge? » (2008), et des précisions sur les directives des Nations Unies concernant l'amélioration de la couverture de la viabilité. Un article sur ces directives a été publié dans le *Journal for Generational Justice* (n° 1, 2005), en coopération avec le Centre régional d'information des Nations Unies à Bonn.

Dans le même numéro, la FRFG a publié un article d'un employé de la société allemande Bayer AG sur la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et Bayer dans le domaine de la jeunesse et de l'environnement. Parallèlement le *Journal* s'est transformé en une revue pratiquant l'examen collégial, *Intergenerational Justice Review*, laquelle traite de sujets intéressant l'ONU, comme les droits de l'enfant, les changements climatiques, l'injustice au cours de l'histoire et la paix, et privilégie les recherches sur la mise en œuvre et l'efficacité des conventions, directives et résolutions de l'ONU. Chaque numéro de la revue comporte toujours une invitation à la soumission d'articles évaluant les grandes orientations de l'ONU et le droit international.

3. Institute of Cultural Affairs International (Statut consultatif spécial depuis 1985)

Introduction : Fondé en 1977, l'Institute of Cultural Affairs International (ICAI) est une organisation non gouvernementale internationale vouée à la lutte contre la pauvreté et l'injustice par la promotion du rôle de la culture dans le développement humain. Notre mission consiste à mieux faire connaître et actualiser le droit fondamental qu'ont tous les peuples de définir et façonner leur avenir propre en vue de trouver des solutions durables et justes aux problèmes qui se posent à l'humanité. L'ICAI s'acquitte de son mandat par le biais d'une approche participative qui place la culture au cœur du développement.

L'ICAI mène des travaux de recherche et exécute des programmes sur le terrain; il contribue aussi au dialogue politique. Ses programmes recouvrent une grande diversité de questions et problèmes se rapportant au développement humain, tels que définis par les besoins des collectivités locales, notamment le VIH/sida

(prévention, traitement et soins); la préservation des forêts et la défense des droits des communautés forestières; l'autonomisation et la participation des jeunes. L'ICAI travaille en collaboration avec des institutions des Nations Unies, des pouvoirs publics, les milieux universitaires et d'autres organisations non gouvernementales. Sa structure est celle d'une association mondiale d'organisations membres nationales autonomes, situées à l'heure actuelle dans 31 pays différents.

Réimplantation : Pour mieux répondre à la nécessité croissante de tenir compte de perspectives culturelles lorsqu'il s'agit de relever les défis que pose le développement dans le monde entier, l'ICAI a récemment restructuré et transféré ses opérations. De Bruxelles, où il était installé depuis sa création en 1977, il s'est réimplanté à Montréal en mars 2007, afin d'être mieux placé, stratégiquement parlant, pour jouer un rôle plus important et plus efficace dans le développement international.

Buts : Bien que les objectifs de l'organisation demeurent identiques, elle a saisi l'occasion de cette réimplantation pour les préciser davantage. Son but est d'atténuer la pauvreté et les souffrances dans les communautés qui se trouvent en butte à des difficultés économiques partout dans le monde grâce aux activités suivantes : a) sensibiliser le public aux problèmes de santé et lui enseigner des mesures préventives et curatives; b) mettre en œuvre ou aider à mettre en œuvre des programmes pédagogiques de qualité au niveau de la maternelle, de l'école primaire ou du lycée ainsi que des programmes de formation professionnelle à l'intention d'enfants et de jeunes qui se trouvent dans le besoin; c) améliorer la qualité de l'eau potable en creusant des puits et en construisant des stations d'épuration, des systèmes d'irrigation et de traitement des eaux usées; d) améliorer les infrastructures locales, notamment le réseau téléphonique et autres systèmes de base (télématique, réseaux routiers, transports), et les sources de combustibles; e) mettre en place, gérer et fournir des programmes et services de microfinancement aux personnes et communautés financièrement désavantagées afin d'améliorer la situation économique locale et de favoriser la création de petites entreprises en tant que moyen d'éliminer la pauvreté et la faim; f) améliorer les compétences locales en matière de sylviculture, d'agriculture et d'horticulture et contribuer à la préservation de l'environnement dans les communautés qui connaissent des difficultés d'ordre économique; g) mettre au point, organiser et mener programmes, séminaires, et conférences et élaborer du matériel pédagogique et des dossiers d'information à l'intention des personnes qui, dans le grand public, dans les instituts culturels, dans d'autres organisations à but non lucratif, au sein d'institutions de l'ONU et dans les administrations publiques à tous les niveaux, aussi bien au Canada que dans d'autres pays, souhaitent mieux comprendre pourquoi il est indispensable de lutter contre la pauvreté; h) promouvoir, appuyer, faciliter et coordonner le dialogue sur les activités visant à atténuer la pauvreté; i) mener des travaux de recherche, organiser des conférences, séminaires et ateliers pédagogiques sur ces activités, et diffuser les résultats de ces recherches; et j) élaborer et mettre en œuvre des politiques, normes et pratiques internationales concernant les activités d'atténuation de la pauvreté et en suivre l'application. Les objectifs de l'ICAI ont gagné en clarté à être ainsi précisés mais ils ne reflètent aucune modification importante de l'ambition de l'organisation ou de la portée de ses activités.

Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

Participation aux réunions des Nations Unies : a) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : en 2005, notre représentant a participé à la onzième Conférence des parties à Montréal. Avant la Conférence, l'organisation a

collaboré avec d'autres organisations à un projet de suivi mondial dirigé par la Global Forest Coalition. Pendant la Conférence des Parties, notre représentant a pris part à une manifestation parallèle au cours de laquelle les résultats du projet de suivi ont été présentés. Nous avons dépêché un représentant aux négociations sur les changements climatiques tenues à Accra en août 2008. Notre représentant a participé à la rédaction d'un document directif élaboré par le World Forest Movement en prévision de la réunion et a été chargé de le distribuer aux participants; b) Convention sur la diversité biologique : nous avons participé à la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, tenue à Montréal en 2005. Notre représentant a présidé une manifestation organisée parallèlement à un atelier pour montrer ce que font certaines organisations afin de remettre en valeur des terres dégradées. Nous avons participé à la troisième Conférence des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en mars 2006 et à la huitième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu en mars 2006 à Curitiba (Brésil). Avant ces réunions, notre représentant a fait fonction de personne ressource au cours d'un atelier organisé par la Global Forest Coalition en vue de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales de contribuer davantage aux débats. Notre représentant a fait un travail de sensibilisation auprès de responsables gouvernementaux pour les inciter à maintenir l'interdiction de disséminer des organismes génétiquement modifiés jusqu'à ce qu'il ait été prouvé qu'ils ne présentent aucun danger pour l'environnement naturel. Nous avons participé à un groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'alinéa j) de l'article 8 et dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, organisée à Montréal en octobre 2007; c) Forum des Nations Unies sur les forêts : nous avons participé à la cinquième session, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York en mai 2005 et y avons représenté la communauté des organisations non gouvernementales dans les dialogues multipartites. Nous avons également participé aux sixième et septième sessions du Forum, organisées respectivement en février 2006 et en avril 2007.

Coopération avec les organismes des Nations Unies et activités à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement : Nous avons appuyé la campagne en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en imprimant des affiches et en les diffusant auprès de nos organisations membres. Nous avons organisé un atelier d'orientation à l'intention de nos membres en Afrique en 2005 afin de renforcer leurs capacités sur des points se rapportant aux objectifs. En novembre 2005, à Takayama (Japon), nous avons organisé notre septième Conférence mondiale sur le développement humain sur le thème « Libérer le potentiel humain en vue d'instaurer ensemble un monde nouveau ». Avec l'appui actif du Programme des Nations Unies pour le développement, la conférence a examiné divers grands problèmes auxquels se heurte le développement humain dans le monde entier.

4. Conseil international des femmes juives (Statut consultatif spécial depuis 1969)

Introduction

Fondé en 1912, le Conseil international des femmes juives est une organisation bénévole non partisane qui s'emploie à améliorer la condition de la femme, à mener des activités de protection sociale et à plaider pour une amélioration de l'être humain. Dans le cadre de l'objectif plus vaste consistant à parvenir à la paix

universelle et à promouvoir le respect des droits de l'homme, elle cherche à faire mieux connaître l'ONU et à mobiliser un appui à son endroit. À l'heure actuelle, 52 associations de femmes juives dans 47 pays répartis sur six continents sont affiliées au Conseil international, lequel compte désormais plus d'un million et demi de membres. Le Conseil international organise une convention tous les quatre ans ainsi que des conférences régionales (en Europe, en Amérique latine, en Amérique du Nord et dans la région de l'Asie-Pacifique) et des réunions directives annuelles. Son siège est toujours situé dans le pays de sa présidente, dont le mandat de quatre ans n'est pas renouvelable. Le Conseil maintient des délégations de représentants permanents à New York, à Genève et à Vienne. Il est accrédité auprès du Conseil de l'Europe et a une représentante permanente à Strasbourg, ainsi qu'auprès du Lobby européen des femmes. Il est également accrédité auprès de l'UNICEF, avec une représentation permanente à New York et à Genève, et auprès de l'UNESCO, avec une délégation à Paris. En 1987, le Conseil international des femmes juives a remporté le prix du Messenger de la paix.

Buts de l'organisation : Le Conseil international des femmes juives appuie des programmes et projets au niveau international comme au niveau national grâce aux services de bénévoles qualifiés et fait porter l'essentiel de ses efforts sur des questions se rapportant à la condition de la femme, au bien-être social et communautaire, à l'éducation, aux droits de l'homme, à l'élimination de la discrimination raciale et à l'environnement. Il s'agit d'un organe représentatif central qui définit les grandes orientations pour les organisations qui lui sont affiliées et dirige les activités de ces dernières dans le sens d'une coopération avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales. Il préconise vivement et constamment la diffusion d'informations propres à influencer l'opinion publique. Très attaché aux buts et objectifs de l'ONU, le Conseil international des femmes juives assure la liaison entre l'ONU et ses propres organisations affiliées, diffuse des rapports sur les aspects des opérations des Nations Unies qui ont un rapport avec son mandat, fournit des informations et du matériel et s'informe activement des mesures prises localement. Il envoie chaque année à toutes les organisations qui lui sont affiliées des lignes directrices consacrant les directives adoptées pour la célébration des années et décennies désignées par l'ONU. Il diffuse auprès d'elles des directives et appels à l'action pour les inciter à demander instamment à leurs gouvernements respectifs d'appliquer les conventions, déclarations et résolutions de l'ONU, à communiquer à divers organes du Conseil économique et social les données d'information qu'ils demandent et à organiser des réunions extraordinaires à l'occasion de la Journée des Nations Unies, de la Journée des droits de l'homme, de la Journée internationale de la femme, de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, etc. Des représentantes de l'organisation ont assisté à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, à la manifestation de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains organisée au Cap (Afrique du Sud) en novembre 2007, aux quatre Conférences mondiales de la Décennie des Nations Unies pour la femme, à Beijing +5 et à Beijing +10 ainsi qu'à toutes les sessions de la Commission de la condition de la femme tenues à New York au cours de la période considérée.

Coopération avec des organismes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège : Au cours de la période couverte par le présent rapport, des représentantes du Conseil international des femmes juives ont participé activement aux travaux d'organisations non gouvernementales :

New York : Elles ont assisté à toutes les conférences organisées par le Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, y compris celle tenue à Paris en septembre 2008. Phyllis Gottdiener, membre du Comité non gouvernemental sur le vieillissement et du Sous-Comité sur la violence à l'égard des femmes, a également siégé au Comité de la condition de la femme, au Sous-Comité sur les femmes âgées et au Comité sur la migration. Madeleine Brecher a été membre du Comité exécutif du Comité sur la condition de la femme (2008), des comités d'organisation du Comité sur la condition de la femme et de la conférence du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, du Comité chargé du manuel du Comité de la condition de la femme. Joan Goldberg a coprésidé le Comité d'enregistrement et siégé au comité d'organisation (New York) de la soixante et unième conférence du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales tenue à Paris. Judith Mintz a représenté le Conseil international au Comité sur le Groupe de l'UNICEF sur la violence à l'encontre des enfants et au Groupe de travail sur les filles. Avant elle, Roberta Ross avait présidé le Comité sur le Groupe de travail de l'UNICEF sur les filles (2005) et a été rédactrice de sa circulaire en 2006 et 2007. Roberta Ross a présidé une table ronde pour le compte de la Division de la condition de la femme à la cinquante et unième session du Comité de la condition de la femme.

En leur qualité de membres de ces comités d'organisations non gouvernementales, les représentantes ont contribué à l'élaboration de déclarations à l'intention du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et elles sont intervenues devant ces organes, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité UNICEF des organisations non gouvernementales, le Groupe de travail de l'UNICEF sur les filles et le Comité de la condition de la femme.

Le Conseil international a coparrainé un certain nombre de manifestations organisées parallèlement au Siège de l'ONU au cours de la période considérée, notamment sur les sujets suivants : a) communication de proximité et santé, à la soixante et unième conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales (septembre 2008), avec Hadassah-Women's Zionist Organization of America; b) le féminisme dans l'entreprise, à la cinquante-deuxième session du Comité de la condition de la femme (février 2008), avec Soroptomist International; c) femmes musulmanes et juives, à la cinquante-deuxième session du Comité de la condition de la femme, avec la United States Federation for Middle East Peace; et d) salubrité de l'eau et changements climatiques, à la soixantième Conférence internationale (septembre 2008), avec Hadassah.

Genève : Le Conseil international a participé aux travaux du Conseil des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes et ceux de l'enfant; contribué activement aux travaux des comités d'organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme, la condition de la femme, la liberté de religion et de conviction, les réfugiés, les enfants dans les conflits armés et les personnes déplacées. Nous avons contribué à la rédaction de déclarations sur les sujets précités au cours de réunions organisées par l'ONU et nous les avons signées.

Le Conseil international des femmes juives a siégé au Comité spécial des organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme à Genève et notre représentante, Léonie de Picciotto, a été réélue secrétaire du Comité en février 2004 pour un deuxième mandat de trois ans. Le Conseil international a contribué à la rédaction de plusieurs déclarations et s'en est porté co-auteur. Il a participé aux sessions annuelles du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Vienne : Le Conseil international des femmes juives est présent à Vienne depuis la création de l'Office des Nations Unies à Vienne en 1979; il a siégé à divers titres au conseil d'administration de la plupart des comités d'organisations non gouvernementales et a été co-auteur de plusieurs déclarations au cours de la période considérée.

Des représentantes du Conseil international auprès de l'UNESCO et de l'UNICEF à Paris ont été les co-auteurs de plusieurs déclarations, et font connaître en permanence leurs programmes et objectifs. La chef de la délégation du Conseil à l'UNESCO a été vice-présidente de plusieurs comités d'organisations non gouvernementales et a présidé des groupes au sein de nombre de ces comités. S'agissant du « groupe de l'eau », la délégation du Conseil international a publié des dépliant contenant des études de cas d'organisations non gouvernementales et un compte rendu des débats sur la mise en œuvre des conclusions des Forums mondiaux de l'eau. Elle a présenté une déclaration de soutien commune des organisations non gouvernementales à la Conférence générale de l'UNESCO sur le thème « Mémoire de l'Holocauste » (2007). Une représentante du Conseil international a assuré la vice-présidence de la Commission des droits de l'homme revitalisée, au moment du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Conseil international a représenté la Commission des droits de l'homme à une table ronde consacrée à la première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Sa représentante a été priée de présider un groupe chargé de présenter une brève déclaration sur la Conférence d'examen de Durban.

Iana Zbar, autre représentante du Conseil international des femmes juives auprès de l'UNESCO, est vice-présidente du Comité du dialogue interculturel pour la paix, rapporteuse du Comité pour l'élimination de la pauvreté et membre des groupes de travail d'organisations non gouvernementales sur les femmes, le microcrédit et l'éducation pour la paix. Gabrielle Voignac, à l'UNESCO, a axé ses activités sur la science et l'éthique et les questions biomédicales et elle a participé aux travaux du Comité international de bioéthique (2006). Danielle Obadia, membre de la Commission de l'UNESCO sur le dialogue entre les cultures au service de la paix, a organisé une réunion sur les droits de l'homme et l'Internet à la sixième conférence du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, tenue à Paris en septembre 2008.

Le Conseil international des femmes juives publie deux fois par an une circulaire d'information en anglais et en espagnol et envoie chaque année des directives et des lignes directrices aux organisations qui lui sont affiliées pour leur proposer des actions spécifiques à l'appui de manifestations organisées par l'ONU. Ainsi, en septembre 2008, un numéro spécial de la circulaire a été consacré au sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. À chacune des conventions de l'organisation, une session est consacrée à l'ONU et à ses activités. Parmi les sujets qui bénéficient d'une attention particulière à chaque

session, il convient de citer les questions relatives aux femmes et la nécessité, pour celles-ci, de jouer un rôle actif à tous les niveaux de la société; la paix et les droits de l'homme de tous les êtres humains; l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; les préoccupations liées au vieillissement, aux handicapés et aux arriérés mentaux; les soins aux enfants et aux jeunes et l'environnement.

Activités à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement : Des représentantes du Conseil international des femmes juives ont lancé des programmes sur la santé maternelle axés sur les maladies génétiques, proposé un dépistage à l'ensemble de la communauté et encouragé les initiatives de proximité se rapportant à diverses préoccupations liées à l'environnement. Les organisations affiliées ont été encouragées à mettre au point des projets propres à soutenir la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'ONU, de façon à catalyser les efforts déployés aux niveaux national et local et à réverbérer ces buts à tous les niveaux de la société.

5. International Shinto Foundation (Statut consultatif spécial accordé en 2001)

Introduction : En tant que religion autochtone, le shintoïsme présente des valeurs et des éléments communs à la majorité des cultures ethnographiques à travers le monde et contribue donc pour beaucoup au dialogue et aux échanges interculturels. L'International Shinto Foundation (ISF) participe aux travaux de recherche menés au niveau international sur différents aspects culturels et religieux par des établissements universitaires, avec lesquels elle coparraine également des projets et des manifestations. L'organisation coopère de manière harmonieuse avec d'autres organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies pour promouvoir le bien-être des populations et la préservation de l'environnement. L'ISF est une association à but non lucratif accréditée au Japon et aux États-Unis d'Amérique. Basée à Tokyo, elle possède un centre international à New York et des bureaux de liaison à Londres, Moscou, Hangzhou (Chine) et Washington. Elle compte actuellement parmi ses membres 795 particuliers et 15 institutions dans neuf pays (États-Unis, Chine, Japon, France, Norvège, Russie, Espagne, Ukraine et Royaume-Uni). Toute organisation ou personne sympathisante qui souhaite embrasser la philosophie, la mission et les objectifs de la Fondation peut y adhérer. La plupart de ses membres sont affiliés à d'autres organisations culturelles et sont généralement des universitaires et des chercheurs spécialisés dans le domaine des études culturelles. L'ISF entretient des relations de coopération avec des institutions d'études culturelles nippones associées à différentes universités. Elle est financée par les cotisations de ses membres et des contributions d'entreprises et de particuliers. Bien que la stagnation économique mondiale des dernières années ait éprouvé sa situation financière, la Fondation n'a reçu aucune contribution de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, de gouvernements ou d'organes intergouvernementaux.

Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement : Depuis son accréditation en qualité d'organisation non gouvernementale associée au Département de l'information, l'ISF se fait représenter à la Conférence que le Département organise chaque année pour les organisations non gouvernementales et contribue aux travaux annuels du comité exécutif. La Fondation entretient de bonnes relations avec les centres d'information des Nations Unies de Tokyo et Moscou. Elle s'attache actuellement à faire connaître le plus largement possible les objectifs du

Millénaire pour le développement aux Japonais en diffusant des articles et des rapports à leur sujet dans ses publications et sur son site Web (www.shinto.org).

Activités à l'appui des principes mondiaux : L'ISF a renforcé ses activités dans des domaines tels que la culture, l'éducation, l'environnement, l'alimentation, les droits de l'homme, les populations autochtones, la paix et la sécurité internationales, la religion, le progrès social, le développement durable et l'eau. Comme les années précédentes, elle s'est attachée à organiser des colloques et des ateliers pour promouvoir la portée et l'importance des diverses années internationales proclamées par l'Organisation des Nations Unies. En 2005, l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, l'ISF a organisé des manifestations à Tokyo, New York et Moscou. Le 7 juillet 2005, 300 personnes se sont réunies au Japan Youth Hall (Maison des jeunes) de Tokyo à l'occasion d'un colloque international organisé par l'ISF sur le thème « Valeurs spirituelles et pratiques des arts martiaux comme moyen d'éducation physique » avec le concours du Centre d'information des Nations Unies de Tokyo, de la Shumpukan Martial Arts Society et des ambassades d'Israël, de Tunisie, de Mongolie et de Pologne.

À New York, le 9 septembre 2005, plus de 100 personnes ont participé à un atelier organisé sur le même thème par l'ISF avec le soutien de la Japan Society, en marge de la cinquante-huitième conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales.

Le 20 décembre 2005, à Moscou, l'ISF et l'Association sportive russe des arts martiaux ont organisé, sous les auspices du Centre d'information des Nations Unies de Moscou, un colloque également consacré au même thème qui a attiré 100 participants.

En 2006, l'ISF a été chargée d'organiser des ateliers interactifs d'une demi-journée dans le cadre de la cinquante-neuvième conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales. À l'occasion de l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006), la Fondation a coparrainé un atelier sur la protection des forêts et bosquets sacrés des sanctuaires shinto en tant que sources de bien-être au Japon et ailleurs. Le 28 novembre 2006, à New York, elle a organisé un concert spécial de Gagaku sous les auspices de la Mission permanente du Japon et de la Japan Society à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'admission du Japon à l'ONU. L'ISF est membre du Comité d'organisations non gouvernementales pour la Décennie internationale des peuples autochtones depuis 1998. Le Directeur général de l'ISF Yoshimi Umeda a présenté des déclarations écrites au nom de la Fondation lors des tables rondes organisées chaque année et a soutenu la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones. L'ISF est membre du Comité des organisations non gouvernementales religieuses et de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elle participe chaque année en septembre, à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, au service œcuménique tenu en signe d'attachement à l'action menée par l'ONU.

Depuis 2000, l'ISF organise une manifestation culturelle shinto à New York pour la Journée mondiale de l'enfance, qui consiste en une bénédiction pour le bonheur et la prospérité des enfants tout au long de leur vie, selon la coutume japonaise. Une partie des contributions des participants à cette manifestation est versée à l'UNICEF.

En 2008, l'ISF a ouvert à Washington un bureau de liaison qui emploie un petit groupe de bénévoles chargés de nouer des relations avec la société civile dans la capitale américaine et ses environs.

6. UNANIMA International (Statut consultatif spécial accordé en 2005)

Introduction : Fondée en 2002, UNANIMA International (UNANIMA) est une coalition non gouvernementale de congrégations religieuses féminines qui œuvrent au niveau international aux côtés d'autres organisations en faveur du progrès économique et social pour tous, en particulier les femmes et les enfants pauvres, les immigrants et les réfugiés. Les membres des 17 congrégations affiliées à UNANIMA travaillent comme éducatrices, aides sociales, agents de santé, spécialistes du développement et animatrices de quartier dans plus de 67 pays en Afrique, en Asie, en Europe et dans le Pacifique, ainsi qu'en Australie. Au cours des quatre dernières années, UNANIMA a centré son action sur la lutte contre la traite des êtres humains. Elle se penche notamment sur les causes et les conséquences de ce phénomène, qui se recouvrent dans une large mesure avec les objectifs du Millénaire pour le développement, comme par exemple la pauvreté, la migration, la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires : UNANIMA a participé aux quarante-neuvième à cinquante-deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme au Siège de l'ONU, représentée par des déléguées venues du Nigéria, du Lesotho, du Pérou, de l'Australie, du Canada et des États-Unis. Aux cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions, l'organisation a présenté des déclarations portant notamment sur les thèmes suivants : incidences de la traite des êtres humains et de la prostitution sur les femmes; besoins des associations de femmes vulnérables en matière de politique commerciale, d'accès aux biens collectifs et de droits de propriété; violence familiale; et maltraitance et exploitation sexuelles des filles. La coordonnatrice était un membre du Comité d'organisations non gouvernementales sur la condition de la femme qui a organisé une table ronde sur le financement de l'égalité des sexes le 28 janvier 2008, dans le cadre des préparatifs de la cinquante-deuxième session. L'organisation a réuni des experts de la société civile pour examiner la Déclaration du Millénaire lors des audiences tenues par l'Assemblée générale avec la société civile (juin 2005) et a participé au Sommet de haut niveau sur la réforme de l'ONU et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (septembre 2005). Durant la quarante-quatrième session de la Commission du développement social, UNANIMA a organisé un débat interactif sur l'élimination de la pauvreté à l'échelon local, au cours duquel des représentantes venues des Philippines, d'Inde et du Pakistan ont pris la parole. L'organisation a présenté des déclarations sur des thèmes intéressant la Commission à ses quarante-quatrième, quarante-cinquième et quarante-sixième sessions. UNANIMA a présenté des rapports d'organisations non gouvernementales au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en parallèle avec les rapports périodiques de l'Australie (trente-quatrième session), du Mexique (trente-sixième session), du Nicaragua (trente-septième session), du Pakistan (trente-huitième session), du Nigéria (quarante et unième session) et du Royaume-Uni (quarante et unième session), et a présenté une déclaration conjointe avec des organisations non gouvernementales australiennes, cambodgiennes et thaïlandaises à la trente-quatrième session, sur la nécessité d'examiner les questions ayant trait au commerce et à la migration qui aggravent le problème de la traite des êtres humains. Des délégations africaines, américaines, françaises et britanniques ont représenté UNANIMA aux treizième et seizième sessions de la Commission du développement

durable. L'organisation a également participé aux quatrième, cinquième, sixième et septième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Coopération avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies : UNANIMA a essentiellement collaboré avec les organismes des Nations Unies au Siège de l'Organisation. Elle est l'un des cofondateurs du Comité des organisations non gouvernementales sur le VIH/sida, établi en 2005; a participé aux préparatifs du Forum de la société civile organisé par la Commission du développement social; a animé une table ronde en février 2006 dans le cadre des préparatifs de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme; a participé aux travaux du groupe directeur du groupe de travail sur les petites filles du Comité d'organisations non gouvernementales de l'UNICEF; et a organisé une table ronde sur la prise en compte de la demande dans la lutte contre la traite des êtres humains en juillet 2008.

Contribution à des manifestations spéciales : En 2006, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, UNANIMA a présidé une réunion-débat sur le thème « L'impact du VIH et du sida sur les enfants et leurs familles »; l'organisation a coparrainé des manifestations culturelles organisées en marge des sixième et septième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones; a participé aux travaux du Comité d'ONG pour la Décennie internationale des peuples autochtones; en qualité de président du comité sur le VIH/sida, a collaboré avec les pôles de coordination du dialogue de haut niveau sur le VIH/sida organisé sous les auspices des Nations Unies en juin 2008. **Interventions lors de manifestations spéciales :** Une déléguée des Philippines a participé en tant qu'oratrice principale à la quarante-quatrième session de la Commission du développement social, où elle a relaté son expérience de femme vivant dans la misère; une déléguée du Swaziland a participé au forum de la société civile organisé avant la session extraordinaire consacrée au VIH/sida en 2006. **Participation à des sessions extraordinaires :** UNANIMA a participé à la trente-huitième session de la Commission de la population et du développement, a pris part au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales, tenu en septembre 2006, et a publié une fiche d'information pour cette session; a participé au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement en 2007, aux six sessions d'examen tenues par l'Assemblée sur le Consensus de Monterrey en 2008 et aux audiences sur le financement du développement organisées avec des représentants de la société civile à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale en juin 2008.

Participation aux travaux des organismes des Nations Unies et aux initiatives de l'Organisation hors Siège : Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains (février 2008); consultations annuelles du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avec les organisations non gouvernementales (septembre 2007, Genève); réunion pour la création d'un réseau international de lutte contre la traite des êtres humains (octobre 2007, Rome).

Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 – Réduire l'extrême pauvreté et la faim : A envoyé une déléguée pour faire un exposé sur les violations des droits fondamentaux des enfants restés en Haïti devant la Commission de la condition de la femme en 2007; a organisé une manifestation en marge de la quarante-quatrième session de la

Commission du développement social, au cours de laquelle des déléguées venues des Philippines, d'Inde et du Pakistan ont fait des exposés sur l'action menée pour éliminer la pauvreté; a envoyé une déléguée qui a fait un exposé introductif au Siège des Nations Unies, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2006.

Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

A préconisé d'adopter une démarche situant la lutte contre la traite des êtres humains dans la perspective des droits de l'homme, lors de réunions organisées en marge de la trente-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; a exprimé son appui à la Convention sur les droits des migrants, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits de l'enfant dans un rapport diffusé en Amérique du Nord par la Leadership Conference of Women Religious en novembre 2006; a organisé des réunions sur la violence à l'égard des filles en Haïti, au Ghana et au Togo, en marge de la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme; a envoyé un jeune Aborigène canadien pour faire un exposé en décembre 2007, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption du document « Un monde digne des enfants »; a coparrainé une manifestation organisée en février 2008, en marge de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, sur les aspects économiques de l'industrie du sexe; a organisé une campagne visant à supprimer la demande qui alimente la traite des femmes et des enfants, qui a été menée en anglais, en français, en portugais et en espagnol dans plus de 60 pays.

Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :

A coparrainé un atelier interactif sur les bonnes méthodes de lutte contre le VIH/sida en septembre 2005, dans le cadre de la Décennie internationale des peuples autochtones; le 26 février 2006, en marge de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, a organisé une réunion sur la collaboration avec les collectivités pour prévenir la violence et la propagation du VIH/sida, au cours de laquelle une déléguée kényane a pris la parole.

Objectif 7 – Préserver l'environnement :

A parrainé l'intervention d'une déléguée du Lesotho lors d'une réunion tenue en marge de la treizième session de la Commission du développement durable en avril 2005; a collaboré à l'élaboration d'un programme de sensibilisation au fait que l'eau est un bien collectif dont l'accès constitue un droit fondamental, qui a été diffusé sur Internet dans le cadre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015).